Congrès et conférences

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 355

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

soit privé, dans l'assistance publique, la protection de l'enfance, lutte contre la tuberculose, ou comme aide de paroisse, directrice d'asile, etc.

Enseignement.

La « jardinière d'enfants » se prépare à sa carrière par des cours de 1 an ½ à 2 ans. Ce qu'elle a appris, elle le met en pratique dans des maisons particulières, dans des jardins d'enfants, dans des homes pour enfants, etc.

Les cours de 4 ans, parfois de 3 ans, des Ecoles normales pour institutrices primaires ne devraient pas effrayer les jeunes filles bien douées au point de vue pédagogique, car la pénurie de places ne doit pas avoir pour résultat une diminution du nombre de jeunes filles se consacrant à cette vocation si importante.

L'enseignement de la gymnastique dans les écoles publiques s'apprend dans des cours spéciaux. D'autres cours spéciaux préparent plutôt à l'enseignement de la gymnastique rythmique, hygiénique, ou de la callisthénie.

Les maîtresses de travaux à l'aiguille sont formées par des cours de 1 à 2 ans, et trouvent toujours du travail dans les écoles et les cours du soir.

Les jardinières et les maîtresses de jardinage apprennent leur métier en 2 ou 3 ans, et sont employées chez les fleuristes et dans des jardins particuliers ou des jardins scolaires. Quelques institutions engagent aussi des jardinières qui ont parfois à donner des leçons aux pensionnaires qui travaillent avec elles.

Carrières universitaires.

Les maîtresses d'écoles secondaires (et nous commençons ici à parler des professions auxquelles préparent les Universités, et qui exigent toutes l'examen de maturité) trouvent des places dans des écoles de jeunes filles et des instituts, malheureusement très rarement encore dans des écoles de garçons ou des classes mixtes. Mais, en raison d'une forte concurrence, ces places sont très difficiles à obtenir.

Parmi les études universitaires qui offrent aujourd'hui des débouchés, citons celles des pharmaciennes et des dentistes. Mais les jeunes filles particulièrement douées ne doivent pas craindre les fortes études, car la communauté ne peut pas se passer des services de la femme médecin, de la femme avocate, de la femme chimiste, de la femme sociologue ou économiste, ou de la femme pasteur.

Arts et métiers.

On se prépare à ces professions en 3 ou 4 ans. La broderie artistique, le dessin pour la mode, le tissage à la main, la décoration intérieure, l'arrangement des étalages tenteront les jeunes filles particulièrement bien douées. De même la céramique, les arts graphiques, la reliure artistique, demandent des dons spéciaux.

Les professions artistiques exigent aussi des capacités créatrices remarquables et devraient être réservées aux rares personnes exceptionnellement douées.

Professions commerciales.

La meilleure base pour ces carrières sera toujours la fréquentation, durant 3 ans, d'une école de commerce ou de cours commerciaux. Plus tard on est presque forcé de se spécialiser dans la tenue des livres, la correspondance ou la vente; ce n'est que dans de petites entreprises que toutes ces fonctions se trouvent encore réunies dans une seule et même main. Les femmes chefs de service sont rares et ne se trouvent que très rarement dans les banques; et encore, en ce domaine, il s'agit d'accomplir un grand travail de pionnière. La profession d'expert-comptable exige nécessairement une préparation spéciale.

Enfin n'oublions pas quelques autres professions qui ne sont pas suffisamment prises en considération par des jeunes filles cultivées, parce qu'il n'existe pas encore d'écoles spéciales pour s'y préparer: ainsi celle de directrice de maisons de modes et de confections. La plupart du temps, ces postes sont occupés par des étrangères. Il est nécessaire pour y accéder de posséder du goût, une préparation de couturière ou de lingère, le don des affaires, et de la facilité à s'adapter aux conditions modernes d'exploitation. Des postes de femmes directrices dans des entreprises industrielles sont encore très rares chez nous; mais quelques jeunes filles devraient pouvoir s'y élever par leur énergie et leurs capacités spéciales.

Le but de ces lignes est simplement d'indiquer ou de rappeler combien de voies différentes s'ouvrent aux jeunes filles actives et intelligentes. Il est vrai que la situation économique actuelle n'est guère réjouissante. Mais ceci ne doit ni paralyser toute initiative, ni empêcher d'acquérir une préparation professionnelle approfondie plus nécessaire que jamais.

E. Bloch,
membre du Conseil d'administration de l'Office suisse des Professions féminines.
(*Traduit de l'allemand par* L. D.)

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 13 avril, à Berne. Comme la circulaire aux Sociétés affiliées, parue dans le *Mouvement* du 2 mai, rendait compte des principales décisions prises, nous ne croyons pas utile d'y revenir.

Le Comité s'est occupé de la mise au point d'un projet subsidiaire pour l'emploi du bénéfice de la Saffa; ce projet concerne l'Office suisse des professions féminines. Il a examiné une proposition de M. Veillard: il s'agit d'éclairer les femmes sur les dangers de l'avortement, au moyen d'un film commenté. L'*Annuaire des femmes suisses* doit paraître sur une nouvelle base, édité par l'Alliance, et quelque peu modifié et élargi. Un Comité de rédaction a été constitué; l'Alliance y délègue Mmes de Montet et Zellweger; le Suffrage, Mmes Gerhard et Vuilliomenet. L'administratrice n'est pas encore trouvée.

Il a été répondu à deux demandes de subsides pour études spéciales dans la police féminine. Notre fonds touche malheureusement à sa fin, tandis que les possibilités de travail paraissent surgir çà et là. Enfin, il a été question de la réforme du calendrier, du rapatriement obligatoire des prostituées, des concours de beauté, et, pour finir, de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

A. de M.

Congrès et Conférences

Congrès Universel de la Paix

(*Bruxelles, 5-9 juillet 1931*)

S'il est une année où il importe de préparer l'opinion publique à la nécessité de fortes convictions en faveur de la paix, c'est bien cette année 1931, qui précédera la Conférence du Désarmement. C'est pourquoi les organisations de tout ordre rivalisent de zèle pour tenir à travers le monde des réunions d'inspiration pacifiste. La plus ancienne de toutes ces organisations, soit le Bureau International de la Paix, qui a bientôt quarante années d'existence, n'a pas voulu rester en arrière, et annonce pour le début de juillet à Bruxelles son XXVIIIe Congrès universel, sur lequel le Secrétariat (8, rue Ch.-Bonnet, Genève) est prêt à donner tous les renseignements désirés. A l'ordre du jour, deux questions capitales: *Le Désarmement* et *l'Union européenne.*

Etats-Généraux du Féminisme

(*Paris, 30-31 mai 1931*)

C'est à la question de la *Femme dans les Colonies* que seront consacrées cette année ces vastes assises du féminisme français, question de toute actualité en cette Exposition coloniale où siégeront cette fois les Etats-Généraux. Les lecteurs de la *Française* qui ont suivi avec sympathie les articles publiés par Mme Brunschvicg sur son récent voyage en Algérie, et les relations établies par elle, soit avec certaines femmes indigènes, soit avec des femmes françaises fonctionnaires, nos propres lecteurs qui ont bien voulu s'intéresser à l'article publié par nous, il y a peu de temps, sur la situation de la femme kabyle, se rendront compte à quel point sont urgents les problèmes de tout ordre qui se posent devant la conscience des femmes de la métropole, et plusieurs d'entre eux pourront peut-être combiner une visite déjà prévue à l'Exposition coloniale avec la participation à ces Etats Généraux, qui, organisés par Mme Pichon-Landry, et présidés par Mme Avril de Ste-Croix, marqueront certainement une étape importante dans l'histoire féministe de nos voisines d'outre-Jura.

Pour tous renseignements, comme pour obtenir des cartes d'admission à ces séances, s'adresser à Mme Pichon-Landry, 88, rue d'Assas, Paris.

Journées Educatives

(*Lausanne, 5-6 juin 1931*)

Les organisateurs de ces « Journées », qui sont devenues une institution classique de notre vie romande, ont eu l'excellente idée d'inscrire à leur ordre du jour de cette année deux questions de première actualité dans le canton de Vaud: la *criminalité juvénile* (on sait que l'on étudie dans ce canton la création de tribunaux d'enfants qui fonctionnent déjà dans plusieurs cantons suisses) et *le projet de réforme de l'assistance vaudoise.* La première question sera traitée le 5 juin de la façon suivante:

La répression des délits de mineurs dans la législation moderne (*et dans le Code pénal vaudois en particulier*), par M. Capt, procureur général; *Que penser des tribunaux d'enfants?* par M. Baup, avocat (Lausanne); *Comment prévenir les délits d'enfants par l'éducation?* par M. Rochat-Bujard, directeur de la maison spéciale d'éducation de Moudon. Des visites de maisons de réformes et de rééducation figurent également au programme de cette journée.

Le lendemain, le problème de l'assistance sera envisagé de la façon suivante:

La loi au service de l'enfance, par M. Carrard, avocat: *La recherche de la paternité,* par M. Maurice Veillard, vice-président du Tribunal; *l'institution de la tutelle officielle dans le canton de Vaud,* par M. Méan, député; *La situation actuelle des enfants abandonnés,* par M. Murdter, chef du Service de l'Enfance: *La réforme de l'assistance dans le canton de Vaud,* par M. Maxime Reymond, député.

Nous est-il permis, en lisant ce beau programme, de formuler un regret, un seul: c'est de ne voir figurer aucun nom féminin sur cette liste! Et cela justement dans un canton où la collaboration des femmes au service de surveillance des enfants placés a donné de si heureux résultats. Est-ce un oubli? ou un principe?... ou une fâcheuse habitude?

S'adresser pour tous renseignements à *Pro Juventute,* 1, rue de l'Ecole Supérieure, Lausanne.

A travers les Sociétés

Ecole d'Etudes sociales pour femmes.

Sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Martin Naef a eu lieu, le 25 avril, l'Assemblée générale de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes de Genève. Le discours du président releva d'abord une augmentation du nombre des élèves, et, comme adjonction au programme d'études et de conférences, les groupes de discussion dirigés par Mlle de Keyserling. L'hiver dernier, 82 élèves ont fréquenté régulièrement les cours. Huit diplômes ont été décernés pour des travaux présentés par des élèves qui, leurs études achevées, avaient aussi terminé un stage pratique.

L'activité du Secrétariat de placement va en augmentant. 126 situations ont été offertes, entre autres celle de bibliothécaire-chef de la nouvelle bibliothèque populaire à Mlle Rivier; une autre élève a été appelée au poste de police féminine à Lausanne. Les anciennes élèves annoncent souvent des fiançailles ou un mariage. A ce propos, M. Naef insiste sur la parfaite possibilité qu'il y a de joindre une activité professionnelle aux tâches de la femme mariée.

La partie administrative, — qui comprit encore le rapport financier, celui du Foyer, et l'élection du Comité, — étant terminée, Mme Wagner-Beck, directrice, apporta devant l'Assemblée une intéressante étude sur *La protection de l'enfance au point de vue juridique.* Ce travail, qui ne concerne que la Suisse, envisage la situation de l'enfant légitime et de l'illégitime telle que l'a faite le Code civil, les curatelles et tutelles (à ce propos, Mme Wagner émet le vœu qu'une aide femme seconde le tuteur général à Genève); puis il est question des délits envers les enfants et des délits commis par des enfants et de la répression de ces délits, de la littérature immorale, du cinéma. Mme Wagner-Beck termine en émettant le vœu que, pour la protection des droits de l'enfant, on ait bientôt recours à la collaboration féminine. Il lui semble, dit-elle, que même les plus irréductibles antisuffragistes ne sauraient nier que les lois sur l'enfance intéressent tout spécialement les femmes.

M.-L. P.

H. S. M.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale a tenu sa session de printemps à La Chaux-de-Fonds, sous la présidence très distinguée du Dr Revilliod, de Genève, et en présence de délégués des autorités cantonale et communale.

De graves questions figuraient au programme. L'alimentation populaire a été le sujet de composition imposé dans quelques écoles du pays romand, et les résultats de cette enquête du Cartel, qui ont été dépouillés par M. le professeur Arthus, de Lausanne, prouvent abondamment que notre alimentation est encore très carnée. Je me demande, néanmoins, si on peut se fier aux réponses des enfants. Combien d'entre eux, sommés de livrer les secrets du menu des repas familiaux du jour précédent, auront-ils, poussés plutôt par leur fierté que par un juste souci de véracité, transformé comme d'un coup de baguette le modeste plat de macaronis en un rôti succulent? Il est décide de créer au sein du Cartel une Commission d'étude des questions alimentaires.

Il est donné lecture d'un rapport sur l'essai d'une année de la Consultation prénuptiale organisée par le Cartel au dispensaire de la Source, à Lausanne. Les résultats sont encourageants, et l'on ne peut qu'appuyer le vœu du rapporteur de voir se fonder un peu partout de si utiles consultations.

Le Dr Revilliod renseigne l'assemblée sur les méfaits de l'abominable mode actuelle des cocktails. Il insiste, ainsi que les docteurs Chable et Bersot, sur les graves effets de ces alcools violents sur notre jeunesse, sur les jeunes femmes spécialement. Car l'intoxication par les cocktails peut entraîner la stérilité dans le mariage et des désordres cérébraux. Le Ds Bersot, psychiâtre, au Landeron, s'écrie: « Une des caractéristiques de l'heure actuelle, c'est l'entrée de jeunes filles dans les asiles d'aliénés! »[1]

Une autre peste: l'usage des stupéfiants. M. Veillard nous renseigne sur la fabrication et le commerce des stupéfiants et présente au vote de l'assemblée une adresse au Conseil fédéral: « Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, qui réunit 133 associations et groupes dans la Suisse romande, considérant la gravité et l'étendue du péril des stupéfiants, notamment en Orient, et l'insuffisance des mesures qui lui ont été opposées, émet le vœu que le Conseil fédéral donne pour instructions à ses délégués à la Conférence internationale pour la limitation de la fabrication des stupéfiants qui se réunit à Genève, d'apporter la pleine adhésion de la Suisse au projet de limitation qui paraîtra le plus efficace. »

M. Wasserfallen, directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, et Sœur Mariette Herzog, sœur visitante du Centre d'hygiène sociale et infirmière scolaire, parlent de façon émouvante et intéressante des multiples œuvres locales de protection de l'enfance et de prophylaxie hygiénique et sociale. Puis les délégués s'en furent inaugurer cette Exposition d'hygiène alimentaire, qui, après avoir séjourné dans un certain nombre de villes suisses, est installée chez nous et ne manquera pas d'instruire et de captiver ses visiteurs.

Le soir, la conférence sur le *Lait,* par l'éminent physiologiste, M. le professeur Arthus, de Lausanne, a été des plus captivantes et a réuni un public nombreux et presque exclusivement féminin.

J. V.

Carnet de la Quinzaine

Mardi 19 mai:

Neuchatel: Maison du Peuple, 17, faubourg du Lac, 20 h.: *Mères et Fils,* conférence publique et gratuite par M. le pasteur Vincent (Lausanne), sous les auspices de l'Association du « Sou Joséphine Butler ».

Mercredi 20 mai:

Neuchatel: Maison de paroisse, 24, faubourg de l'Hôpital: Assemblée générale de l'Association du « Sou Joséphine Butler ». 10 h. 15: Comité général; 12 h. 15: Dîner en commun; 14 h.: Séance publique. 1. Ouverture: Mlle Mayor, présidente neuchâteloise; 2. Rapport du Bureau exécutif; 3. *Expériences dans l'œuvre du relèvement:* Mlle Wolfgang, directrice de la « Retraite » (Genève); 4. *De l'équilibre moral, son importance dans la vie journalière, sa restauration chez ceux qui l'ont perdu:* Dr. Bersot (Le Landeron). — 16 h.: Thé. — 16 h. 45: Visite de la « Ruche. »

Samedi 30 mai:

Genève: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont: Assemblée générale de printemps. Rapports divers.

[1] Rappelons à ce sujet la campagne entreprise par la Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme, dont nous avons déjà publié l'appel (No 351). On peut obtenir encore des exemplaires de cet appel, et des formulaires d'adhésion à cette campagne auprès de Mme A. Robert, 12, rue du Mont-de-Sion, Genève. *(Réd.)*

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Toiles du Canton de Berne

M. MAIER

Spécialité de linge de maison,
... confectionné et brodé ...
Echantillons sur demande

Rue du Rhône, 42 ... GENÈVE

Le Mouvement Féministe
se vend au numéro
à la Librairie Payot
Rue du Marché. Genève
à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22. Genève
à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14. Gen.

10 % réduction de prix à partir du 15 mai sur tous nos Produits

TISSAGE A MAIN
COULEURS LAVABLES
DEMANDEZ NOS ÉCHANTILLONS OU VISITE DU REPRÉSENTANT

OUVROIR BALOIS DE TISSAGE